



Monsieur Vincent BOUGET
Mairie - Nîmes
1 place de l'Hôtel-de-Ville
30033 Nîmes Cedex 9

Paris, le 14/09/2026

Objet : Remise Dossier Information Mairie

Réf(s) : 30189_092_01

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver annexé à ce courrier, le Dossier d'Information Mairie concernant le projet d'installation d'une station d'antennes relais Free Mobile situé Terrain SNCF - Rue Vignaud, 30000 NIMES.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Laurent PATERNOT

Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales

free

DOSSIER D'INFORMATION

MAIRIE



free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile

CODE SITE : 30189_092_01

ADRESSE DU SITE : Terrain SNCF - Rue Vignaud

COMMUNE : 30000 NIMES

DATE : 14/09/2026

| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR :	FREE MOBILE
COMMUNE :	NIMES
NOM DU SITE :	FRA03000015
CODE SITE :	30189_092_01
ADRESSE :	Terrain SNCF - Rue Vignaud - 30000 NIMES
TYPE DE SUPPORT :	Pylône autostable
PROJET DE :	Nouvelle antenne relais
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :	X = 764484, Y = 1873650 Longitude : 4.3798279, Latitude : 43.8452316

| CONTACT FREE MOBILE

NOM :	Laurent PATERNOT Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL :	lpaternot@iliad-free.fr
ADRESSE :	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Calendrier indicatif du projet	6
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	7
5. PRISES DE VUES	8
6. Déclaration ANFR	11
7. Plans du projet	12
8. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité	18
9. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	18
10. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	19
11. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	20

1. Synthèse et motivation du projet

Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service très haut débit mobile et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribue à l'aménagement numérique des territoires ainsi qu'à sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile des abonnés et collectivités, plus du double en 5 ans (données ARCEP - 2^{ème} trimestre 2025), et afin de contribuer à l'aménagement numérique des territoires, Free Mobile est engagé dans un programme soutenu et précis de déploiement du Très Haut Débit Mobile dans l'ensemble des territoires.

Et ce, dans le respect permanent des normes de protection sanitaire.

L'augmentation de ces usages nécessite une infrastructure mobile adaptée et résiliente, permettant de bénéficier de dispositifs d'alerte comme Fr-Alert. Il s'agit d'un système d'alerte des populations permettant aux pouvoirs publics de diffuser simultanément des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans le périmètre d'une antenne située dans une zone concernée par un danger imminent.

Par ailleurs, la réalisation de cette infrastructure implique la mobilisation et l'intervention de nombreux travailleurs et artisans, principalement locaux, exerçants dans différents corps de métier : géomètres, aménageurs/syndic d'électricité, notaires, chauffeurs/livreurs, grutiers, conducteurs de travaux(Génie Civil, Electricité), ... et indirectement hôteliers, restaurateurs ...

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Ce projet consiste à l'installation de 6 antennes dotées de la technologie 5G (très haut débit) sur les installations existantes sur votre commune.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 6	À modifier : 0
Type		PANNEAU	
Technologies		4G / 5G	
Azimuths (S1/S2/S3)		40° 160° 290°	

Antennes

Azimuth	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
40° 160° 290°	4G 700 MHz	30,40 m	82,50 m	26,25 m	78,35 m	26,75 m	78,85 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	30,40 m	82,50 m	26,25 m	78,35 m	26,75 m	78,85 m	31	28.85	6°
	4G 900 MHz	30,40 m	82,50 m	26,25 m	78,35 m	26,75 m	78,85 m	32	29.85	6°
	4G 1800 MHz	30,40 m	82,50 m	26,25 m	78,35 m	26,75 m	78,85 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	30,40 m	82,50 m	26,25 m	78,35 m	26,75 m	78,85 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	30,40 m	82,50 m	26,25 m	78,35 m	26,75 m	78,85 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	30,40 m	82,50 m	29,80 m	81,9 m	30,30 m	82,40 m	47.6	45.4	6° (4)

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimuth : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

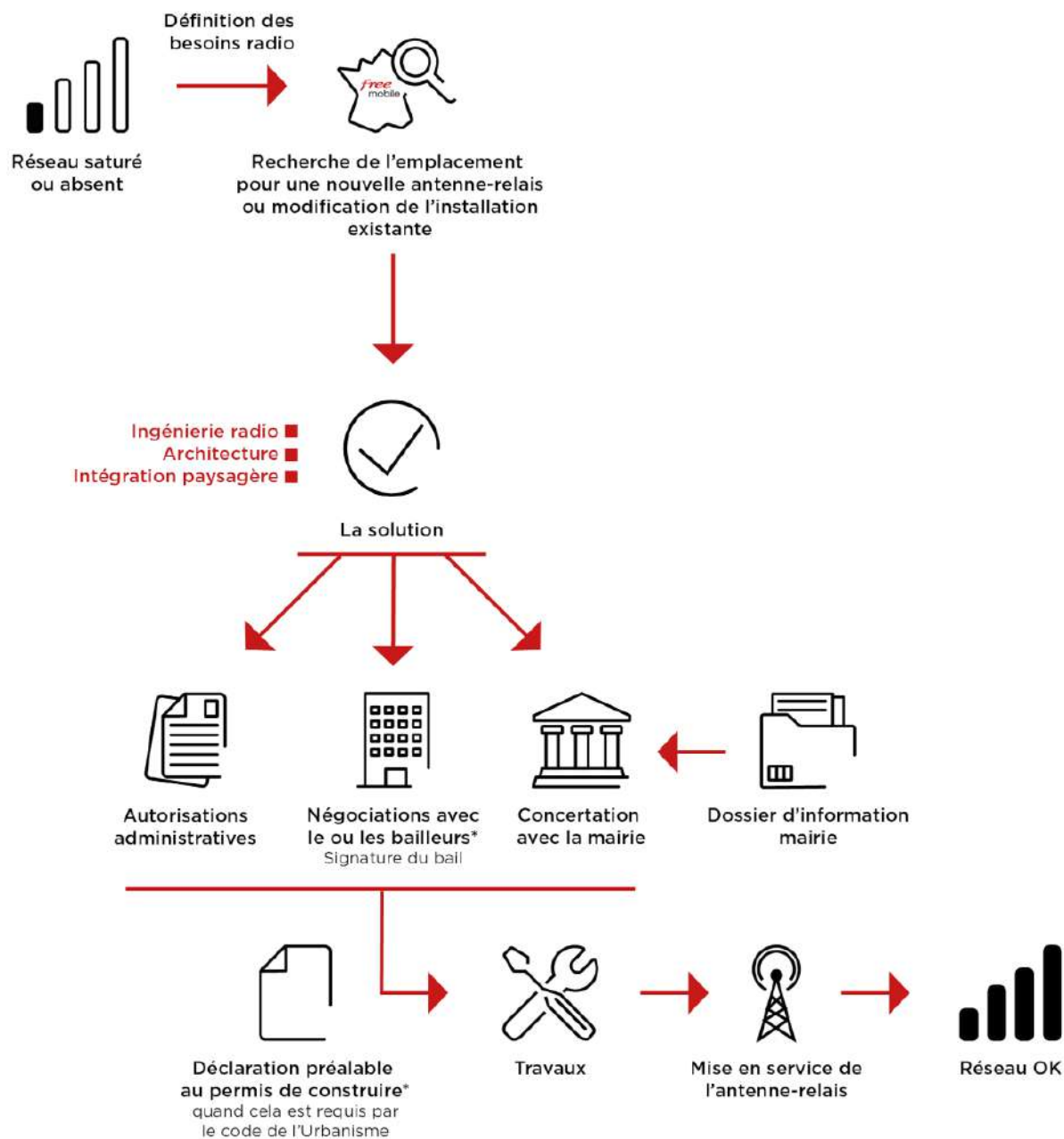
PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Septembre 2026
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Octobre 2026
Début des travaux (prévisionnel)	Décembre 2026
Mise en service (prévisionnel)	Décembre 2026

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

Terrain SNCF - Rue Vignaud
30000 NIMES

Coordonnées

Lambert II étendu

X = 764484
Y = 1873650

WGS 84

Longitude : 4.3798279
Latitude : 43.8452316

5. PRISES DE VUES

DPC 6

Prises de vue

Prise de vue proche

DPC7

Prise de vue éloignée

DPC8



Emplacement du relais mobile

PHOTOMONTAGE EN ENVIRONNEMENT PROCHE

Vue actuelle



Vue projetée



PHOTOMONTAGE EN ENVIRONNEMENT LOINTAIN

Vue actuelle



Vue projetée



6. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

☒ oui ☐ non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité balisé accessible au public**

☒ oui ☐ non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

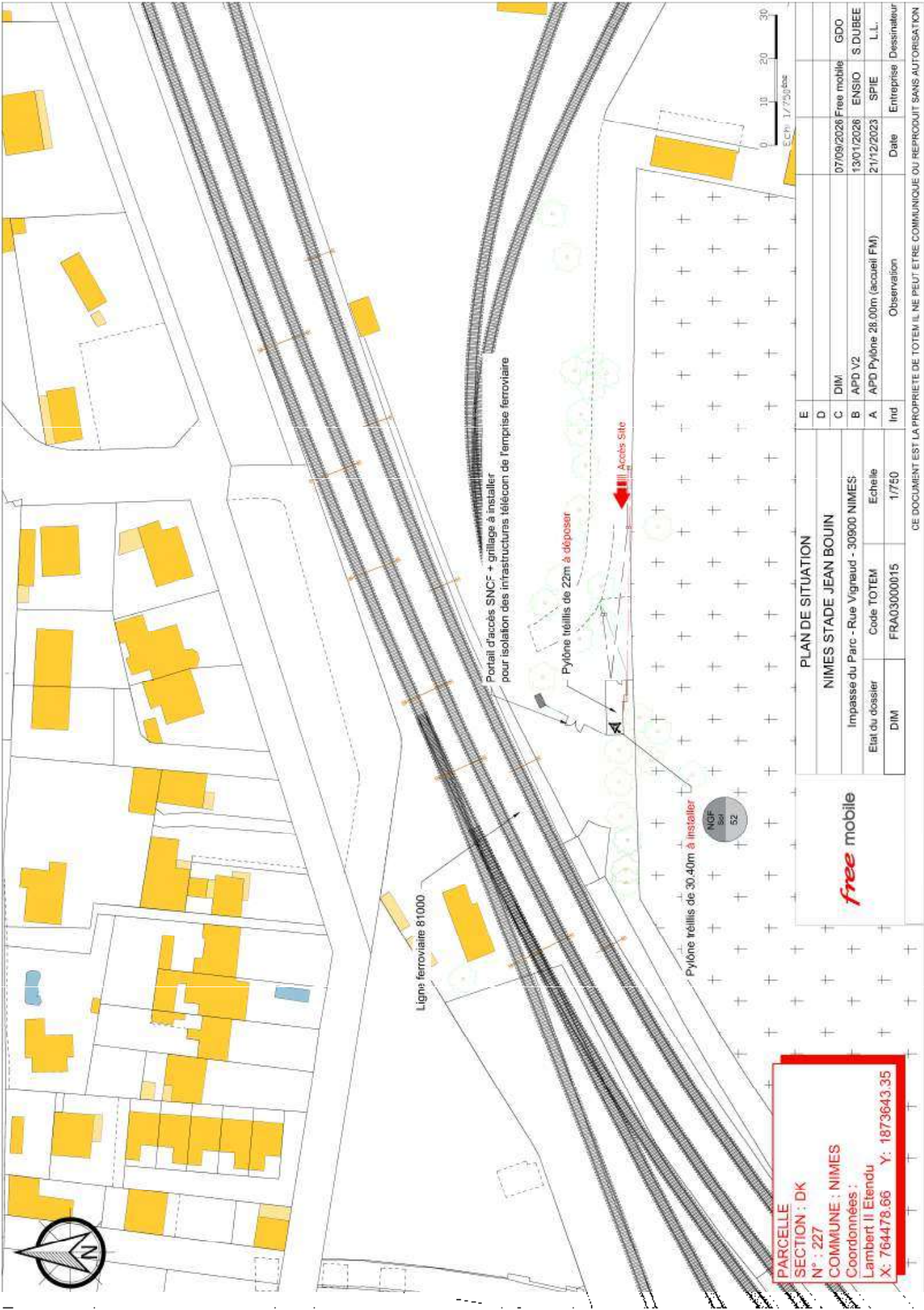
3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

☒ oui ☐ non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

☐ oui ☒ non

7. Plans du projet





3 RRU 2212 G1900
+ 3 RRU 2217 800
sur 1 mât de 2m

Secteur 1 - Antenne ORANGE
L700/L800/G1900/L2100/L2600
Réf: KATHREIN 800442008
Azimut 270° HBA: 19.35m
+ 1 Antenne 5G ERICSSON AIR 3268
Azimut 30° HBA: 21.55m
sur bras de départ
+ 1MHA L7E800/900_U900
+ 1MHA L7E2100

Secteur 3 - Antenne ORANGE
L700/L800/G1900/L2100/L2600
Réf: KATHREIN 800442008
Azimut 270° HBA: 19.35m
Azimut 270° HBA: 21.55m
sur bras de départ
+ 1MHA L7E800/900_U900
+ 1MHA L7E2100

3 RRU2217 L7E2500
sur 3 bras de départ
+ 3 RRU2217 L7E700

Secteur 2 - Antenne ORANGE
L700/L800/G1900/L2100/L2600
Réf: KATHREIN 800442008
Azimut 150° HBA: 19.35m
+ 1 Antenne 5G ERICSSON AIR 3268
Azimut 150° HBA: 21.55m
sur bras de départ
+ 1MHA L7E800/900_U900
+ 1MHA L7E2100

3 Diplexeurs L7E800/900_U900
Réf: KATHREIN 70210975
sur support métallique

Boîle LTI FG2 TGR/AL48V N°1080112
Boîle LTI FG2 R430/TRANS N°1080114
installées sur collets

3 RRU 2212 L7E2100
sur 1 mât de 2m

Coffret Energie
type Serial
ORANGE

4.95m

3.90m

Cdc
316x50

Pylône treillis
Hauteur: 22.00m



3.90m

Cdc
508x100

Cdc
316x50

4.90m

Eclairage

Interrupleur

Perfilon d'accès

Câble grillagé
Hauteur: 2.00m

Pylône treillis
Hauteur: 22.00m



PLAN DE MASSE EXISTANT				E				
NIMES STADE JEAN BOUIN				D				
Impasse du Parc - Rue Vignaud - 30900 NIMES				C	DIM			
Etat du dossier				B	APD V2			
DIM				A	APD Pylône 28.00m (accueil FM)			
Code TOTEM				Ind	Observation			
FRA03000015				1/50				
				Date	Entreprise			
				07/09/2026	Free mobile			
				13/01/2026	ENSIO			
				21/12/2023	SPIE			
					S.DUBEE			
					L.L.			
					Dessinateur			

CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE TOTEM IL NE PEUT ETRE COMMUNIQUE OU REPRODUIT SANS AUTORISATION



free mobile

CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE TOTEM IL NE PEUT ETRE COMMUNIQUE OU REPRODUIRE SANS AUTORISATION

Pylône et séries à déposer, pour mise en place d'un nouveau Pylône de 30.40m

Pylône parabolique

Secteur 2 - Antenne ORANGE
L700/L800/GU900/L1800/L2100/L2600
Réf: KATHREIN 500442008
Azimut 270° HBA: 19,35m
+ 1 Antenne 5G ERICSSON AIR 3268
Azimut 150° HBA: 21,55m
sur bras de départ
+ 1 MHA L1800/900_L900
+ 1 MHA LTE2100

Secteur 3 - Antenne ORANGE
L700/L800/GU900/L1800/L2100/L2600
Réf: KATHREIN 500442008
Azimut 270° HBA: 19,35m
+ 1 Antenne 5G ERICSSON AIR 3268
Azimut 270° HBA: 21,55m
sur bras de départ
+ 1 MHA L800/GU900
+ 1 MHA L2100

3 RRU2217 LTE2600
sur 3 bras de départ
+ 3 RRU2217 LTE700

Secteur 1 - Antenne ORANGE
L700/L800/GU900/L1800/L2100/L2600
Réf: KATHREIN 800442008
Azimut 270° HBA: 19,35m
+ 1 Antenne 5G ERICSSON AIR 3268
Azimut 30° HBA: 21,55m
sur bras de départ
+ 1 MHA L800/GU900
+ 1 MHA L2100

Pylône treillis
Hauteur: 22,00m

3 RRU 2212 GU900
+ 3 RRU 2217 800
sur 1 mât de 2m

3 Diplexeurs LTE800/900_U900
Réf: Kathrein 78210975
sur support métallique

3 RRU 2212 LTE2100
sur 1 mât de 2m

Boîte TLTI FG2 TGBT/AE48V N°1080112
Boîte TLTI FG2 RADIO/TRANS N°1080114
installées sur caillebotis

Eclairage

Clôture grillagée
Hauteur: 2,00m

NGF: 52.00m

Sol: 0.00m

Colfret énergie
type Seitel ORANGE

HBA ORANGE 3G/4G 19,35m / 71,35m NGF
HBA 5G ORANGE 21,55m / 73,55m NGF
Hauteur Pylône 22,00m / 74,00m NGF
Hauteur Sommité 25,00m / 77,00m NGF

free mobile

PLAN D'ELEVATION EXISTANT

NIMES STADE JEAN BOUIN

Impasse du Parc - Rue Vignaud - 30900 NIMES

Etat du dossier

Code TOTEM

Echelle

DIM

FRA03000015

1/100

E

D

C

B

A

Ind

DIM

APD V2

APD Pylône 28.00m (accueil FM)

Observation

07/09/2026

13/01/2026

21/12/2023

Date

Free mobile

ENSIO

SPIE

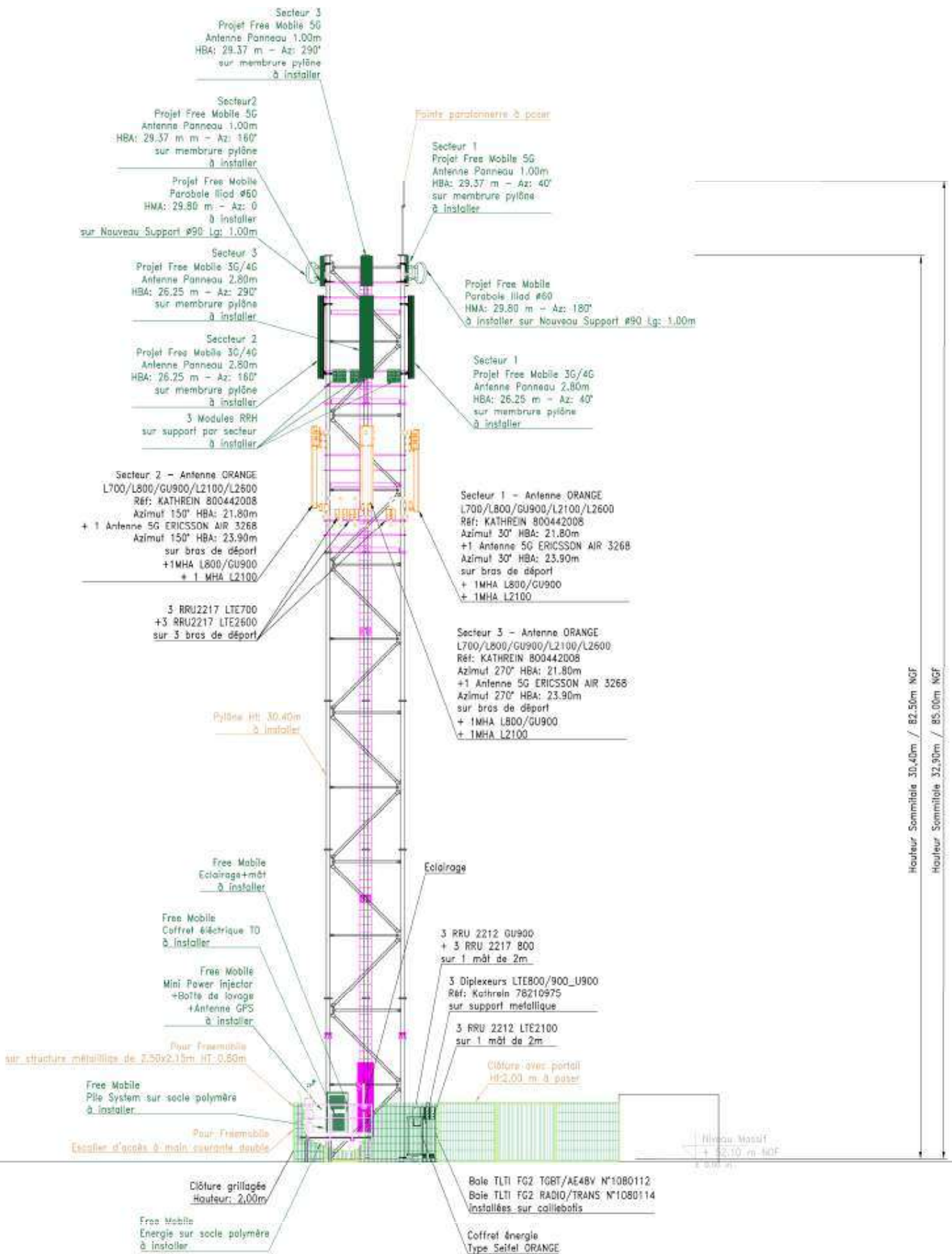
L.L.

GDO

S.DUBEE

L.L.

Dessinateur



Hauteur Sommité 30.40m / 82.50m NGF
Hauteur Sommité 32.90m / 85.00m NGF



PLAN D'ELEVATION PROJET

NIMES STADE JEAN BOUIN

Impasse du Parc - Rue Vignaud - 30900 NIMES

Etat du dossier

Code TOTEM

Echelle

DIM

FRA03000015

1/125

E

D

C

B

A

Ind

DIM

APD V2

APD Pylône 28.00m (accueil FM)

Observation

07/09/2026

13/01/2026

21/12/2023

Date

Free mobile

ENSIO

SPIE

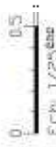
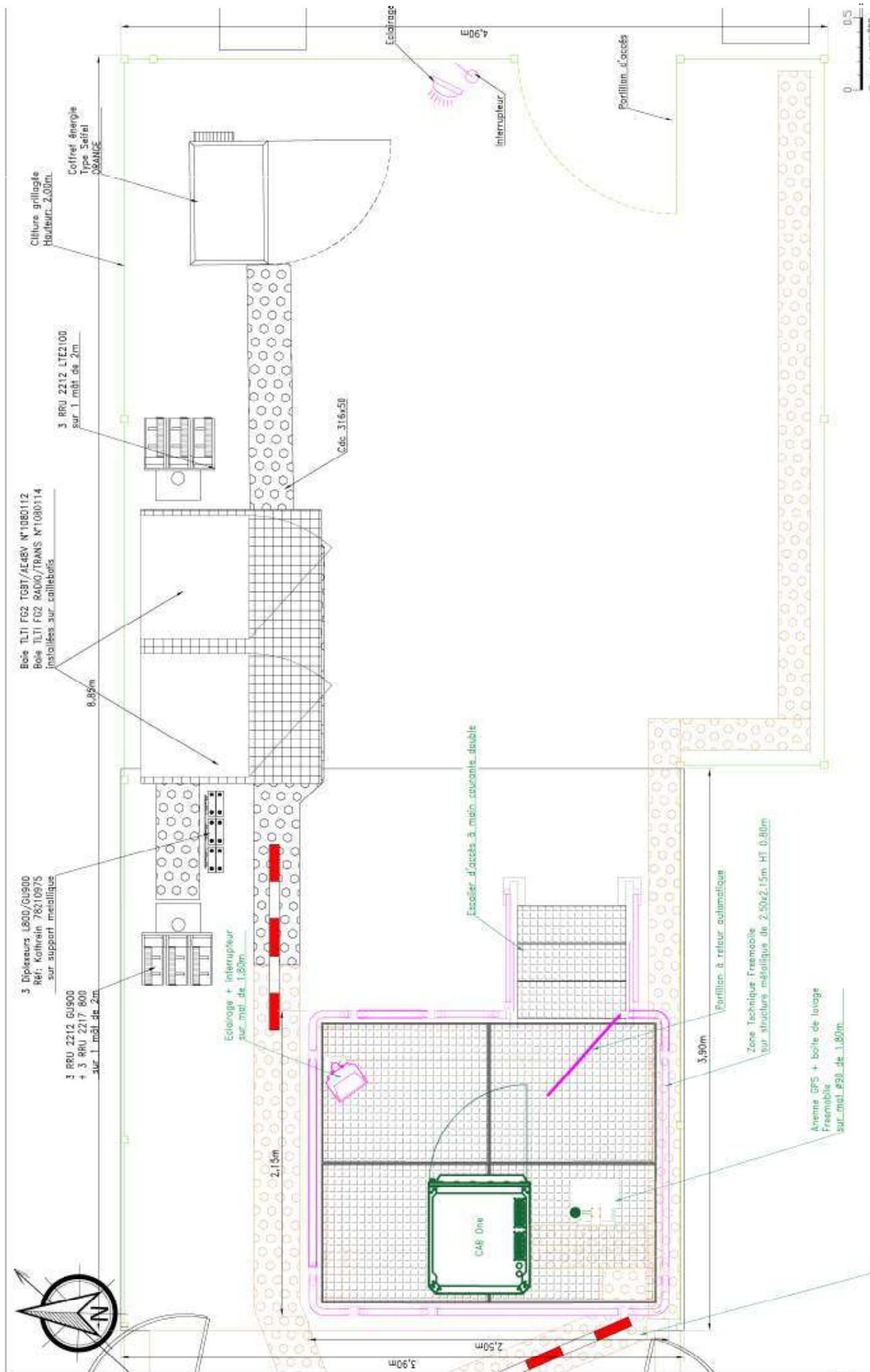
Entreprise

GDO

S.DUBEE

L.L.

Dessinateur



free mobile

DETAIL ZONE TECHNIQUE				E			
NIMES STADE JEAN BOUIN				D			
Impasse du Parc - Rue Vignaud - 30900 NIMES				C	DIM		07/09/2026 Free mobile
Etat du dossier	Code TOTEM	Echelle	Ind	B	APD V2		13/01/2026 ENSIO
				A	APD Pylône 28.00m (accueil FM)		21/12/2023 SPIE
DIM	FRA03000015	1/25			Observation	Date	Entreprise

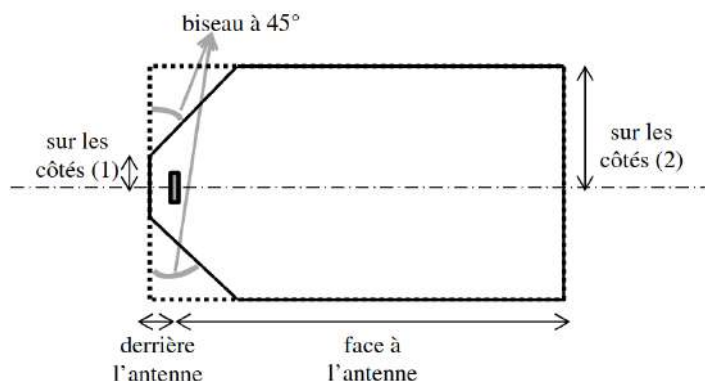
CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE TOTEM IL NE PEUT ETRE COMMUNIQUE OU REPRODUIT SANS A

CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE TOTEM IL NE PEUT ETRE COMMUNIQUE OU REPRODUIT SANS AUTOW 54 ° KM



8. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse

Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



9. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrequences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribution-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrequences.gouv.fr

Guide à destination des élus : l'essentiel sur la 5G	https://www.entreprises.gouv.fr/la-dge/publications/guide-dinformation-sur-la-5g-pour-les-elus-locaux
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrequences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expase/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie

10. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

11. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.